

Présidence : Kazakhstan

661ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 2 novembre 2011

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 10 h 45

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Sujet à examiner dans le cadre du Dialogue de sécurité à la séance plénière du FCS du 9 novembre 2011 : Président

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES MODALITÉS DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 13/11 (FSC.DEC/13/11) sur l'ordre du jour et les modalités de la vingt-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES
 - a) *Distribution, le 21 octobre 2011, des rapports du Président du FCS à la dix-huitième Réunion du Conseil ministériel* : Président
 - b) *Proposition relative à la tenue de la séance de clôture du FCS sous la Présidence du Kazakhstan, le 19 décembre 2011* : Président

- c) *Questions de protocole* : République tchèque, représentant du Centre de prévention des conflits, Grèce, Président
- d) *Proposition relative à un projet de décision du Conseil ministériel sur le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (FSC.DEL/161/11 Restr.)* : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni
- e) *Visites de bases aériennes en Fédération de Russie effectuées par des observateurs des États participants de l'OSCE du 19 au 24 septembre 2011 en application du Chapitre IV du Document de Vienne 1999* : Fédération de Russie, Royaume-Uni
- f) *Demande d'assistance technique pour la destruction de stocks excédentaires de munitions conventionnelles* : Chypre (annexe 1), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Royaume-Uni
- g) *Contribution financière au projet relatif aux armes légères et de petit calibre en Biélorussie* : Italie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Biélorussie
- h) *Point sur le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM)* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- i) *Distribution du rapport sur la visite d'évaluation, effectuée du 12 au 15 septembre 2011, concernant une demande d'assistance pour l'amélioration de la sécurité des sites de stockage de munitions conventionnelles et l'élimination des munitions excédentaires en République de Serbie (SEC.GAL/168/11 Restr.)* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Serbie (annexe 2)
- j) *Atelier régional sur les procédures douanières et l'octroi d'autorisations « Intégrer le traitement national des biens à doubles usage et des armes classiques par l'échange d'informations » tenu à Zagreb, du 25 au 27 octobre 2011* : représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 novembre 2011 à 10 heures, Neuer Saal



661ème séance plénière

FSC Journal No 667, point 4 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE CHYPRE

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la poursuite du travail du Forum pour la coopération en matière de sécurité relatif à la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, y compris la Décision No 3/11 du FCS en date du 23 mars 2011, visant à fournir une assistance pour l'élaboration d'un programme de destruction des stocks excédentaires et à aider l'État demandeur pour la formation du personnel impliqué dans la destruction de munitions conventionnelles, nous souhaitons faire la déclaration suivante :

La République de Chypre, en application de la Décision No 5/08 du FCS et conformément à tous les documents de l'OSCE et aux normes internationales, a détruit 324 MANPADS entre le 9 et le 12 juin 2009.

Pour poursuivre ce processus des plus importants, la République de Chypre sollicite une assistance technique pour la destruction de munitions conventionnelles périmées et obsolètes situées sur son territoire. La République de Chypre a rempli à cet égard un questionnaire type pour un État demandeur, qui contient toutes les informations pertinentes.

L'aide de l'OSCE contribuera à accélérer le processus de destruction des munitions susmentionnées, en améliorant également la formation du personnel.

Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les délégations intéressées, ainsi qu'avec l'OSCE, et espérons recevoir des réponses positives à notre demande.

Merci, Monsieur le Président. Veuillez annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



661ème séance plénière

FSC Journal No 667, point 4 i) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de remercier le distingué lieutenant-colonel László Szatmári, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles, ainsi que la Section d'appui au FCS, pour les travaux effectués pendant la visite d'évaluation et au cours de la préparation du présent rapport.

Il convient de relever le caractère exhaustif et minutieux du document présenté, fruit des efforts collectifs de toutes les parties concernées. Nous notons avec satisfaction que les propositions de la Serbie ont, dans l'ensemble, été prises en considération lors de la rédaction du document.

Pour sa part, la République de Serbie a l'intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir le succès de la mise en œuvre du projet. Nous considérons ce projet comme un projet conjoint mené sous les auspices de l'OSCE et du PNUD (Programme de développement des Nations Unies). Nous accueillons favorablement l'idée du choix du PNUD/SEESAC comme agence chargée de la mise en œuvre de ce projet. Il va sans dire que les principes directeurs dans la mise en œuvre du projet doivent être un bon rapport coût-efficacité, l'efficacité et une gestion axée sur les résultats et fondée sur les capacités déjà existantes de l'OSCE/du PNUD dans la région des Balkans occidentaux. Nous sommes favorables à ce que les travaux concrets de mise en œuvre du projet démarrent en tout début d'année prochaine.

Nous souhaitons une fois de plus assurer nos partenaires que la République de Serbie, ayant fait preuve d'ouverture et d'une approche constructive durant tout le processus de préparation, est également disposée à poursuivre une étroite coopération avec des pays donateurs potentiels. Nous espérons que ce signal politique sera porté à l'attention des divers gouvernements avant la fin de l'année.

Monsieur le Président,

Nous exprimons l'espoir que les États participants répondront de manière appropriée à la demande d'assistance de la République de Serbie dans le domaine des stocks de munitions conventionnelles.

La République de Serbie est prête à poursuivre sa coopération avec les États participants de l'OSCE pour mettre en œuvre ce projet dans un esprit de partenariat, d'ouverture et de transparence.

Merci, Monsieur le Président.

661ème séance plénière

FSC Journal No 667, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 13/11
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DE LA VINGT-DEUXIÈME
RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

6 et 7 mars 2012

Document de Vienne 1999 :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*
- (150.4) *Les États participants qui, pour une raison quelconque, n'auront pas échangé d'informations annuelles conformément aux dispositions du présent document et n'auront pas fourni d'explication comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel du FCS, expliqueront au cours de la réunion les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait et indiqueront à quelle date ils entendent satisfaire pleinement à cet engagement.*

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 6 mars 2012

10 heures – 11 heures

Séance d'ouverture

- Ouverture de la Réunion par le Président ;
- Observations du Président du FCS ;
- Présentation d'un rapport de synthèse par le Centre de prévention des conflits (CPC) ;
- Présentation d'un rapport du CPC sur la réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2011 (FSC.DEC/8/11).

11 h 30 – 13 heures

Séance de travail 1 : Application du Document de Vienne 1999 et échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions

- Document de Vienne 1999 :
 - Échange annuel d'informations :
 - i) Informations sur les forces militaires
 - ii) Données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - iii) Informations sur les plans de déploiement des systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - Planification de la défense :
 - i) Échange d'informations
 - ii) Éclaircissements, examen et dialogue
 - Réduction des risques :
 - i) Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles
 - ii) Coopération relative aux incidents dangereux de nature militaire
 - iii) Organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires

13 heures – 15 heures

Pause-déjeuner

15 heures – 17 heures

Séance de travail 1 (suite)

Mercredi 7 mars 2012

10 heures – 13 heures

Séance de travail 2 : Application du Document de Vienne 1999 et échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions

- Document de Vienne 1999 :

- Activités militaires :
 - i) Contacts militaires
 - ii) Notification préalable de certaines activités militaires
 - iii) Observation de certaines activités militaires
 - iv) Calendriers annuels
 - v) Dispositions contraignantes
- Conformité et vérification :
 - i) Inspection
 - ii) Évaluation
 - iii) Mesures régionales
 - iv) Réseau de communications
- Échange global d'informations militaires

| | |
|-----------------------|--|
| 13 heures – 15 heures | Pause-déjeuner |
| 15 heures – 16 heures | Séance de travail 3 : Suggestions pour l'amélioration de l'application des MDCS |
| 16 h 30 – 17 h 30 | Séance de clôture <ul style="list-style-type: none">- Débat- Observations finales- Clôture |

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture, de clôture et de travail au cours desquelles seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le lundi 5 mars 2012 à 15 heures. L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : le premier jour, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 heures, et, le second, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 h 30.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2011, à savoir l'Espagne. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par l'Estonie. La séance de clôture sera présidée par la Finlande.
5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux,

dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la Réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.

6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des coordonnateurs, le CPC distribuera le 17 février 2012 au plus tard :

- le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2011 ;
- un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures ;
- un rapport de synthèse sur la réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2011.

7. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour toutes les séances de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions en vue de faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les coordonnateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible et, au plus tard, le 17 février 2012, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 21 février 2012 au plus tard.

10. Lors de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA et présentera le rapport du Président ainsi que ceux des rapporteurs des séances de travail. Les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs rapports aux États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. L'ordre du jour et les dates de la RAEA de 2013 seront arrêtés par une décision du FCS avant la fin de 2012.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2012.